

Doit-on demander Pardon aux jeunes candidats pour ce qu'ils ont enduré à la révision comptable ?



Je fais partie de ceux qui étaient contraints dans les années 70 d'aller en France pour poursuivre des études d'expertise comptable. Un certain nombre parmi nous sont revenus en Tunisie, d'autres se sont installés définitivement en France.

Lorsque je me suis installé en Tunisie en 1980, mon rêve était de contribuer à offrir aux tunisiens l'organisation d'une formation adéquate en expertise comptable pour qu'ils ne soient plus jamais contraints d'aller étudier à l'étranger et d'attirer le maximum d'étudiants étrangers pour qu'ils soient diplômés d'expertise comptable de Tunisie.

Tout le monde constate que le système de pensée unique et du jury de révision comptable monopolistique dans un contexte d'absence totale d'accountability qui a caractérisé le système de prise de décision dans la haute administration du ministère de l'enseignement supérieur et particulièrement le jury d'examen de révision comptable a fini par écarter tous ceux qui ne se résignaient pas pour s'acheminer progressivement vers la situation actuelle qu'une très large majorité qualifie de dramatique :

- Les études et les épreuves de révision comptable sont l'expression même de l'inhumain et de l'aléatoire et de la reproduction des modèles d'auto-suffisance et de mépris à l'égard de la détresse des étudiants. Le système, qui a fait fi de façon systématique, de toutes les critiques et de la perte de confiance des candidats dans la neutralité, l'objectivité et l'équité du jury, était à l'image du modèle politique global : celui qui tient une fonction qui lui confère un pouvoir sur les autres, et tant qu'il est bien vu des autorités détentrices du pouvoir de décision, reste en poste des décennies et continue à s'imposer abstraction faite de toute contestation en s'accordant tous les pouvoirs sans contrepoids ni obligation de rendre compte au public (aucun rapport d'évaluation des performances pédagogiques des candidats à l'examen n'a été publié). De même, certaines questions posées à l'épreuve de révision comptable ne sont pas conformes au programme réglementaire fixé par l'arrêté du 22 février 1996 toujours en vigueur ;

- Ne pouvant supporter tant d'incertitudes et d'arbitraire, de nombreux étudiants tunisiens ont préféré partir à l'étranger en désespoir d'un système tunisien dont l'image est totalement ternie parce qu'il n'offre ni garantie, ni équité, ni formation aux compétences et habiletés répondant aux besoins du marché et de l'économie tunisienne ;

- Rares sont les étudiants étrangers qui osent encore postuler à l'épreuve de révision comptable tunisienne, ce qui fait perdre à la Tunisie les meilleurs ambassadeurs possibles dans leurs pays d'origine.

- Le comportement du jury dont la composition a toujours été réservée à un cercle fermé, en déniait aux étudiants des garanties élémentaires tels le non cumul de fonctions d'enseignant et de membre de jury en raison du manque de neutralité qu'un tel cumul engendre, le droit à une nouvelle correction équitable en cas de contestation de la note, la reconnaissance des erreurs de sujets et de corrigés, la procédure garantissant la double correction et l'obligation de rendre compte par une évaluation pédagogique des sujets d'examen, etc..., donnait - le moins qu'on puisse dire - un mauvais exemple de gouvernance autoritaire et non équitable voire même partisane. Quelle que soit l'anomalie ou l'iniquité dont il croit être victime, l'étudiant était privé de toute possibilité de recours non judiciaire sans parler du programme qui a été modifié sur la base de simple initiative d'enseignants alors que ledit programme est fixé officiellement par arrêté.

Le paradoxe du système qui a régné pendant les dernières décennies peut être résumé comme suit : Un système de formation des plus désordonnés au monde (sans supports de cours officiels, ni travaux dirigés, ni programmes précis, ni conditions normales de formation notamment en organisant de fait la concentration des sources de formation qui permet à certains de prendre les étudiants en otage, sans parler des conditions anormales d'examen et de correction et des déclarations partisans de certains enseignants membres du jury en faveur des étudiants inscrits dans leur institution) sanctionné par des examens les plus difficiles au monde se basant principalement sur la capacité de mémorisation. Tous ces éléments font que l'examen sensé être national n'a de national que le nom et manque cruellement des attributs d'un examen national.

Pour de nombreuses victimes résignées devant tant d'autorité et d'insouciance du jury tout puissant, le système, qui a perduré pendant très longtemps, sans empathie et sans égards aux souffrances, à la détresse et au désarroi des jeunes candidats, les a affecté jusqu'à leur être voire a marqué à jamais la santé physique et psychologique de nombreuses personnes : maladies chroniques, dépression, stress exorbitant, etc...

Les échecs massifs à répétition (dépassant continuellement 90%) étaient interprétés par le jury comme étant la conséquence normale de l'incompétence générale des candidats et, dois-je déduire a contrario, de la supercompétence de leurs examinateurs !

À toutes les personnes qui se sentent victimes à un titre ou à un autre de l'injustice d'un système qui doit aujourd'hui rendre compte et qui doit cesser aujourd'hui et maintenant par la dissolution du jury qui se reproduit depuis 20 ans et la désignation d'une commission nationale chargée de piloter le système et d'un nouveau jury neutre, objectif et à même de normaliser cet examen national, je dis, sans jamais avoir été mêlé à ce jeu, tout simplement Pardon pour avoir été dans l'incapacité d'influencer les choses dans le sens de l'équité, de la justice et du progrès humain.

Abderraouf YAICH